

Hydroxychloroquine, de gré ou de force

En juillet 2020, les résultats de plusieurs essais avaient démontré l'inefficacité de l'*hydroxychloroquine* dans la maladie covid-19. Et pourtant elle a conservé de fervents défenseurs.

Lutte à couteaux tirés entre la Maison-Blanche et la FDA.

L'*hydroxychloroquine* a été autorisée le 28 mars 2020 par l'Agence étatsunienne du médicament (FDA) dans la maladie covid-19, autorisation retirée moins de 3 mois après, compte tenu des premières preuves de son inefficacité et de la confirmation de ses effets indésirables parfois graves (1).

Une enquête de la Chambre des représentants étatsunienne a révélé que le Président de l'époque n'a eu de cesse de la faire réautoriser (1). Des proches du Président ont engagé une « *lutte à couteaux tirés* » avec le directeur de la FDA. Ils ont notamment mobilisé des leaders d'opinion connus pour leurs théories complotistes afin de lancer des pétitions appelant à réautoriser l'*hydroxychloroquine*. Ils ont cherché à discréditer des responsables de santé publique et à les faire poursuivre en justice. Entre autres manœuvres (1).

En France, une obstination déraisonnable à Marseille.

L'annonce, en février 2020, par le directeur d'un institut hospitalo-universitaire (IHU) marseillais d'« *une fin de partie* » de la pandémie grâce à l'*hydroxychloroquine* a jeté le trouble dans les esprits en France comme ailleurs (2). L'*hydroxychloroquine* a été très temporairement autorisée en France en mai 2020 dans certaines formes de covid-19 (3).

Une enquête conjointe des inspections chargées des affaires sociales et de la recherche (IGAS et IGESR) a montré que des protocoles thérapeutiques, toujours en cours en mai 2022 dans cet IHU, préconisaient l'*hydroxychloroquine* associée avec l'*azithromycine* et le *zinc* ; et, en cas de contre-indication, l'*ivermectine* (3). Aucun de ces médicaments n'a d'efficacité démontrée dans la maladie covid-19.

Des médecins de l'IHU ne souhaitant pas prescrire l'*hydroxychloroquine* ont mis en avant des contre-indications chez des patients, ce qui leur a valu des rappels à l'ordre de leur direction. Pour les inspecteurs, il y a là motif à poursuite pénale de la direction (3).

L'enquête officielle a souligné aussi que les résultats de la première étude de l'IHU « *posent questions* ». Les résultats chez les patients témoins semblent avoir été mal rapportés, mais les données n'ont pas été transmises aux inspecteurs, malgré leurs demandes (3).

Consternant. Fin 2022, l'*hydroxychloroquine* n'a plus que d'irréductibles défenseurs. Des personnes ont perdu confiance dans les "experts". Pourtant, les faiblesses des études sur lesquelles s'appuyaient les promoteurs de ce médicament ont été largement soulignées parmi ceux qui s'y connaissent en évaluation des médicaments, dont *Prescrire* (a).

Selon les pays, la communication sur les incertitudes entourant la maladie covid-19 a été plus ou moins bien reçue. Certains ont réussi à résister à une dérive irrationnelle. En France, la forte personnalité du directeur de l'IHU marseillais, ses appuis réels ou supposés, ont désarçonné ou terrorisé les autorités françaises, qui n'ont pas trouvé la parade.

©Prescrire

a- *Prescrire* a très tôt attiré l'attention sur le danger et le manque de preuve d'efficacité de l'*hydroxychloroquine* grâce à des textes "Dans l'actualité" (Application et site) publiés en 2020 les 23 mars, 30 mars, 2 avril, 10 avril, 16 avril, etc.

Extraits de la veille documentaire Prescrire

- 1- House of representatives "A "knife fight" with the FDA : the Trump White House's relentless attacks on FDA's coronavirus response" août 2022 : 69 pages.
- 2- *Prescrire* Rédaction "Chloroquine : situation critique" *Rev Prescrire* 2020 ; 40 (443) : 689.
- 3- Desailly-Chanson MA et coll. "Contrôle de l'IHU Méditerranée infection. Tome 1 - Rapport définitif" août 2022 : 157 pages.

